

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DOCTORAL DU 12 mai 2017

**Présent-e-s :**

**Excusé-e-s :**

### Rappel de l'ordre du jour :

- 1) validation du relevé de décisions du Conseil du 10 mars 2017
- 2) Informations sur les dossiers en cours :
  - a) Sélection par la région des sujets de thèse
    - résultats commentés
    - modalités de candidature
    - organisation des auditions du 26 juin (sujets « président » sans financement région)
  - b) Intitulé des diplômes de doctorat
    - rappel des décisions
    - point sur les classifications (CNU, SIREDO, etc.)
  - c) Contexte institutionnel régional
    - Baisse de la dotation budgétaire du Collège doctoral
    - compte-rendu de la réunion du 11 mai entre les trois ED SHS (NpC) : SESAM, SHS, SPJ.: i-site, COMUE, HCERES, etc...
    - Réunion le 6 juin 2017 entre écoles doctorales régionales, collège doctoral, VP recherche et Fabienne Blaise, présidente de Lille3 à propos de la mise en œuvre régionale de l'i-site.
- 3) Points soumis à validation
  - a) Logo suite et fin (voir fichier joint)
  - b) Budget prévisionnel 2017-18 de l'ED
  - c) Appel à contribution pour les séminaires doctoraux 2017-18
- 4) Points divers

### 1) validation du relevé de décisions du précédent Conseil tenu le 10 mars 2017

Le conseil valide le relevé de décision du Conseil de l'ED du 10 mars 2017 **par XXXX voix** pour

### 2) Informations sur les dossiers en cours :

#### a) Sélection par la région des sujets de thèse

- La région a retenu 4 des 8 sujets sélectionnés par les établissements auxquels s'ajoutent le sujet proposé par l'ISTTAR : un projet Clersé (Lille1) et deux projets CERIES (Lille3)
- Les soutiens de la région sont donc plus faibles que l'an passé (5 contre 8) pour l'ED SESAM essentiellement parce que l'université d'Artois et l'UICO n'ont pas, cette fois, déposé de sujet(s).
- Les modalités de candidature sur les allocations soutenues par la région sont installées sur le site de l'ED SESAM
- Le conseil décide de ne sélectionner en juin que les candidat-e-s aux trois allocations soutenues par la région, sous réserve d'une demande de l'université d'Artois pour des sujets entièrement financés par cette institution.

- Les auditions sur les autres sujets sont fixées au **08 septembre 2017**, les modalités de candidature (identiques à celles de juin) et le calendrier seront installés sur le site dès la fin juin.

#### **b) Intitulé des diplômes de doctorat et nomenclature :**

- La mention de la discipline sur le diplôme de doctorat a été rétablie après les vives réactions des directions de laboratoire et des écoles doctorales à sa disparition.

- Apparaissent à présent sur le diplôme de doctorat : le domaine tel que défini par la nomenclature des départements scientifiques, pédagogiques et techniques (DSPT) et, parmi les dix champs scientifiques : Sciences de la société et Sciences humaines et humanités, ainsi que le diplôme selon la nomenclature SIREDO (système d'information sur la recherche et les études doctorales) existant depuis 2010-11 et sur la base de laquelle les inscriptions en doctorat sont enregistrées.

#### **c) Contexte institutionnel régional**

- **Baisse de la dotation budgétaire du Collège doctoral** (-140 000 € par rapport au budget prévisionnel) ce qui entraîne une réduction substantielle de l'offre de formation du collège doctorale. Pour information, le total de la dotation budgétaire du collège s'élève à 327 K€

- A la demande de la direction de l'ED SESAM, une **réunion s'est tenue le 11 mai entre les trois ED SHS (NpC) : SESAM, SHS, SPJ**. L'objet de cette rencontre était principalement de réfléchir aux problèmes que soulèvent le fonctionnement et la gouvernance de la COMU, mais, plus encore, d'ouvrir la réflexion sur les profondes transformations du paysage institutionnels que suppose la dotation de l'i-site, notamment pour les écoles doctorales.

Pour rappel, un jury internationale (présidé par JM Rapp) a accordé le 20 mars 2017 à ULNE (Université Lille Nord-Europe), un I-SITE (Initiatives Sciences - Innovation - Territoires - Economie) au lieu et place de l'IDEX (Initiatives d'Excellence) sollicité avec une dotation sécurisée de 500 M€ (618 demandés) avec 15 M€/an Intérêts sans période probatoire.

Les l'ED sont directement concernées par ce projet de diverses façons : par la création de formations universitaires et de recherche et celle de trois Graduate schools (une par Hub de l'i-site) et incubateur doctoral dès l'entrée à l'université dont la création bénéficiera de 1,8 M€. Par la suite, ces graduate schools disposeront de 300 K€ pour l'organisation de cours interdisciplinaires (une semaine en été et une semaine en hiver, 10 enseignants chaque fois), de 500 K€ pour allouer des congés de recherche ou de reconversion thématique et enfin de 1 M€ pour cofinancer des allocations en collaboration avec les collectivités territoriales (projet de financer quelque 200 doctorants/an pour des thèses thématiques selon les trois hubs du projet).

Les Ecoles doctorales ne sont, pour l'heure, aucunement associées à la réflexion sur la mise en œuvre de l'i-site.

- Une **réunion est prévue le 6 juin 2017** entre écoles doctorales régionales, collège doctoral, VP recherche et Fabienne Blaise, présidente de Lille3 pour discuter de la mise en œuvre régionale de l'i-site. Sylvie Céliérier ne pouvant assister à la cette réunion, Philippe Deboudt la remplacera éventuellement accompagné de Jacques Rodriquez.

### **3) Points soumis à validation**

#### **a) Logo de l'ED SESAM**

- Le Conseil adopte à l'unanimité le nouveau logo de l'ED SESAM

#### **b) Budget prévisionnel de l'ED**

- le Conseil adopte à l'unanimité le budget prévisionnel de l'ED SESAM dont le détail est joint, en annexe 1, à ce relevé de décisions.

#### **c) Appel à contribution pour les séminaires doctoraux 2017-18**

- Le Conseil, faisant suite à la discussion sur la constitution de la formation doctorale du Conseil du 10 mars 2017, adopte la proposition d'appel à proposition de séminaire doctoral dont le texte est joint, en annexe 2, au présent relevé de décisions.

### **4) Points divers**

- Information sur la première journée de vie doctorale qui sera organisée le 22 juin 2017 et portera sur les critères de qualification des différentes sections de CNU que regroupe l'ED SESAM et sur l'épreuve que constitue la candidature. Les doctorant-e-s ont été appelé-e-s à participer à l'organisation de cette journée, leur participation donnant lieu à une valorisation en termes d'ECT qui sera définie par le Conseil de l'ED de septembre ou d'octobre 2017..